

| | |
|---|--|
| Numéro dans le SI local : | |
| Référence GESUP : | 1235 |
| Corps : | Maître de conférences |
| Article : | 26-I-1 |
| Chaire : | Non |
| Section 1 : | 21-Histoire, civilisation, archéo. et art des mondes anciens... |
| Section 2 : | |
| Section 3 : | |
| Profil : | HISTOIRE ET ARCHEOLOGIE MEDIEVALES |
| Job profile : | MEDIEVAL HISTORY AND ARCHAEOLOGY |
| Research fields EURAXESS : | History Ancient history |
| Implantation du poste : | 0801344B - UNIVERSITE D'AMIENS |
| Localisation : | CAMPUS CITADELLE |
| Code postal de la localisation : | 80080 |
| Etat du poste : | Vacant |
| Adresse d'envoi du dossier : | ENVOI NUMERIQUE UNIQUEMENT DEPOT SUR GALAXIE XXXXX - X |
| Contact administratif : | PHILIPPE PENTIER |
| N° de téléphone : | RESP. GESTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS 03.22.82.72.28 03.22.82.79.96 |
| N° de Fax : | 03.22.82.70.14 |
| Email : | Recrutement-enseignantschercheurs@u-picardie.fr |
| Date de prise de fonction : | 01/09/2021 |
| Mots-clés : | |
| Profil enseignement : | |
| Composante ou UFR : | Histoire et archeologie medievales |
| Référence UFR : | UFR D' HISTOIRE ET DE GEOGRAPHIE |
| Profil recherche : | |
| Laboratoire 1 : | UR4284 (200815521R) - TEXTES, REPRÉSENTATIONS, ARCHÉOLOGIE, AUTORITÉ ET MÉMOIRE DE L'ANTIQUITÉ À LA RENAISSANCE - UR UPJV 4284 |
| Application Galaxie | OUI |

Poste ouvert également aux personnes 'Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi' mentionnées à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap).

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une "zone à régime restrictif" au sens de l'article R.413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

Le profil détaillé se trouve en pages suivantes

| | |
|--|--|
| Numéro dans le SI local : Corps : (MCF ou PR) Article Section 1 Section 2 Section 3 : Profil : Job profile : Research fields EURAXESS : Implantation du poste : Localisation : Code postal de la localisation : Etat du poste : (V ou SV) | MCF Section 21 HISTOIRE ET ARCHEOLOGIE MEDIEVALES |
| Contact administratif : N° de téléphone : | PHILIPPE PENTIER RESP. GESTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS 03.22.82.72.28 |
| Mots-clés : (1) | Histoire et archéologie médiévales |
| Profil enseignement : Composante ou UFR : Référence UFR : | Histoire et archéologie médiévales UFR d'Histoire-Géographie |
| Profil recherche : Laboratoire : | Histoire et archéologie médiévales EA 4284 TRAME |
| | |

Informations Complémentaires

Job profile : brève synthèse de quatre lignes en anglais comprenant les coordonnées de la composante qui publie le poste, le profil du poste (2 lignes max.), le contact information sur le poste et le deadline pour candidater.

The Department of History at the Université de Picardie invites applications for position in medieval History and Archaeology at the level of Assistant Professor. Candidates must demonstrate capacity for high-quality scholarly research in medieval History and Archaeology. They must have acquired the capacity to teach medieval History and Archaeology at both undergraduate and graduate levels and to lead excavations.

Research file :

Medieval History and Archaeology

Enseignement :

Profil : Histoire et archéologie médiévales

Mots-clés Enseignement : Histoire médiévale, archéologie médiévale

Responsabilités pédagogiques et/ou collectives souhaitées : La personne recrutée devra être capable d'enseigner dans tous les niveaux depuis la L1 jusqu'au M2, à Amiens comme à Beauvais, et cela aussi bien en histoire qu'en archéologie. Elle devra également assurer l'encadrement d'étudiants en stage sur des chantiers de fouilles : aussi une véritable expérience de terrain est-elle requise. Enfin, elle devra prendre sa part des responsabilités pédagogiques et administratives existant au sein du département d'histoire et de l'UFR d'Histoire-Géographie.

Lieu(x) d'exercice : Amiens et Beauvais

UFR Département d'enseignement : Département d'Histoire, UFR d'Histoire-Géographie

Nom directeurs Département : Michela Costanzi et Manon Pignot

Tel directeur Dépt. :

Email directeur de Département : michela.costanzi@u-picardie.fr et manon.pignot@u-picardie.fr

URL Dépt : <https://www.u-picardie.fr/ufr/histoire-geographie/accueil/ufr-d-histoire-et-de-geographie-267980.kjsp>

Recherche :

Profil : Histoire et archéologie médiévales

Mots-clés Recherche : Histoire médiévale, archéologie médiévale

Responsabilités scientifiques : La personne recrutée devra participer aux travaux de l'équipe pluridisciplinaire TRAME (UR 4284) afin d'en développer les recherches historiques et archéologiques pour la période médiévale, ainsi que les manifestations scientifiques et de valorisation. Elle contribuera à la formation théorique et pratique de doctorants en histoire et en archéologie. Ses thématiques de recherche présentes et futures viendront s'inscrire dans au moins un des trois axes du centre : (1) Espaces et pouvoirs, enjeux et dynamiques, et/ou (3) Objets, matérialités et représentation, et éventuellement (2) Humanismes, pratiques

littéraires, histoire religieuse. Forte d'une expérience de terrain comme responsable de fouilles, elle développera des projets archéologiques sur des sites médiévaux. Elle s'attachera à collaborer avec les historiens, historiens de l'art et spécialistes de littérature de l'Antiquité à la Renaissance qui composent l'équipe.

Lieu(x) d'exercice : Amiens

Nom directeur unité de recherche : Laurence Boulègue

Tel directeur unité de recherche :

Email directeur unité de recherche : laurence.boulegue@u-picardie.fr

URL unité de recherche :

Descriptif unité de recherche (projet scientifique) :

TrAme (Textes, Représentations, Archéologie, Autorité et Mémoires de l'Antiquité à la Renaissance) est une équipe d'accueil (EA 4284) qui rassemble, dans les domaines des Humanités et des Sciences humaines et sociales, des enseignants chercheurs littéraires, historiens, archéologues, spécialistes de littératures et cultures étrangères et historiens de l'art, dans un continuum qui va de l'Antiquité à la Renaissance. TrAme s'inscrit au cœur de l'axe SHS de l'UPJV « Patrimoines, Cultures, Transmission, Langages » et associe la pluridisciplinarité à la perspective diachronique.

NB : Les modalités de constitution des dossiers de candidature sont prévues par l'arrêté ministériel du 13 Février 2015, modifié par l'arrêté du 23 Juillet 2019.

Le dossier de candidature est dématérialisé ;

L'attention des candidats est appelée sur l'obligation de déposer toutes les pièces dans l'application Galaxie AVANT la date de clôture des candidatures.

Le dossier de candidature au titre du recrutement (article 26-I-1°) est composé d'un formulaire de candidature saisi en ligne et comporte une version numérique des documents suivants indiqués à l'article 10 de l'arrêté du 13 Février 2015 :

- une pièce d'identité avec photographie ;
- une pièce attestant de la possession de l'un des titres mentionnés au 1° du I de l'article 26 du décret du 6 Juin 1984 susvisé (c'est-à-dire une copie du diplôme de doctorat ou une attestation provisoire en attente du diplôme) ;
- une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en mentionnant ceux que vous avez l'intention de présenter à l'audition ;
- un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que vous avez l'intention de présenter à l'audition ;
- le rapport de soutenance du diplôme détenu, le cas échéant.

Les documents administratifs ainsi que le rapport de soutenance rédigés en tout ou partie en langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en langue française dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur. La traduction de la présentation analytique ainsi que des travaux, ouvrages, articles et réalisations est facultative.

Le dossier de candidature au titre de la **mutation** est composé d'un formulaire de candidature saisi en ligne et comporte une version numérique de documents suivants indiqués à l'article 6 de l'arrêté du 13 Février 2015 :

- une pièce d'identité avec photographie ;
- une attestation délivrée par le chef d'établissement dont relève le candidat permettant d'établir sa qualité de maître de conférence et l'exercice de fonctions en position d'activité depuis trois ans à la date de clôture du dépôt des inscriptions ou, le cas échéant, l'accord du chef d'établissement pour l'*exeat* si la condition de durée des fonctions n'est pas remplie ;
- une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé en mentionnant ceux qu'il a l'intention de présenter à l'audition ;
- un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et qu'il a l'intention de présenter à l'audition ;

Les maîtres de conférence séparés pour des raisons professionnelles de leur conjoint et souhaitant bénéficier des dispositions de l'article 9-3 du décret du 6 Juin 1984 susvisé doivent fournir :

- s'ils sont mariés, le livret de famille ;
- s'ils sont pacsés, une attestation de la mairie établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité, accompagné, le cas échéant, de l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;
- s'ils sont concubins, l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;
- une attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin ; pour les professions libérales, l'attestation d'inscription auprès de l'URSSAF ou la justification d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers.

Les maîtres de conférence en situation de handicap souhaitant bénéficier des dispositions de [l'article 9-3](#) du décret du 6 Juin 1984 susvisé doivent fournir le document justifiant de leur appartenance à l'une des catégories mentionnées au 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 323-3 du Code du Travail, document en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet de la mutation.

Les documents administratifs rédigés en tout ou partie en langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en langue française dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur. La traduction de la présentation analytique ainsi que des travaux, ouvrages, articles et réalisations est facultative.

Le dossier de candidature au titre du **détachement** est composé d'un formulaire de candidature saisi en ligne et comporte une version numérique des documents suivants indiqués à **l'article 8** de l'arrêté du 13 Février 2015 :

- une pièce d'identité avec photographie ;
- une attestation délivrée par le chef d'établissement ou l'administration dont relève le candidat permettant d'établir son appartenance à l'une des catégories visées à l'article 40-2 du décret du 6 Juin 1984 susvisé et sa qualité de titulaire dans son corps ou cadre d'emplois d'origine depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des inscriptions ;
- une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en mentionnant ceux qu'il a l'intention de présenter à l'audition ;
- un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et qu'il a l'intention de présenter à l'audition.

Le cas échéant, le diplôme et le rapport de soutenance pourront être produits.

Les candidats séparés pour des raisons professionnelles de leur conjoint et souhaitant bénéficier des conditions de l'article 9-3 du décret du 6 Juin 1984 susvisé doivent fournir les justificatifs d'ordre familial :

- s'ils sont mariés, le livret de famille ;
- s'ils sont pacsés, une attestation de la mairie établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité, accompagné, le cas échéant, de l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;
- s'ils sont concubins, l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;
- une attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin ; pour les professions libérales, l'attestation d'inscription auprès de l'URSSAF ou la justification d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers.

Les fonctionnaires en situation de handicap souhaitant bénéficier des dispositions de l'article 9-3 du décret du 6 Juin 1984 susvisé doivent fournir le document justifiant de leur appartenance à l'une des catégories mentionnées au 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 323-3 du Code du Travail, justificatif de situation de handicap en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet du détachement.

En outre, pour les candidats mentionnés au 7° de l'article 40-2 du décret du 6 Juin 1984 susvisé (*candidats appartenant à un corps ou cadre d'emplois de la catégorie A dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice terminal des maîtres de conférence*), l'habilitation à diriger des recherches ou du doctorat ou du doctorat d'État ou du doctorat de troisième cycle ou du diplôme de docteur ingénieur ainsi que, le cas échéant, le rapport de soutenance du diplôme détenu doivent être transmis.

Les documents administratifs ainsi que le rapport de soutenance rédigés en tout ou partie en langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en langue française dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur. La traduction de la présentation analytique ainsi que des travaux, ouvrages, articles et réalisation est facultative.

ATTENTION

Début de l'enregistrement des candidatures aux postes et des documents déposés en version numérique sur l'application GALAXIE

25 Février 2021, 10h, heure de Paris

Date et heure limite du dépôt des documents dématérialisés sur GALAXIE

30 Mars 2021, 16h, heure de Paris